

5 Administration générale

**Convention d'occupation précaire d'un
bureau au sein de l'UTAMS de WISSEMBOURG**

Rapport n° CP/2011/864

Service gestionnaire :
Service stratégie immobilière

Résumé :

Il est proposé de conclure avec l'association 'Centre d'animation social et familial' (CASF) une convention de mise à disposition gratuite et non permanente d'un bureau à l'UTAMS de WISSEMBOURG.

L'association « Centre d'animation social et familial » (CASF) dont le siège social est à Bischwiller, assurera des permanences à destination des personnes en réinsertion sociale et professionnelle dans les locaux de l'UTAMS de WISSEMBOURG propriété du Département.

A cet effet, elle souhaite bénéficier de la mise à disposition de manière gratuite et non permanente, d'un bureau.

Le projet de convention correspondant figure en annexe au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention à conclure avec l'Association "Centre d'animation social et familial" (CASF) pour la mise à disposition gratuite et non permanente d'un bureau au sein de l'UTAMS 1, place des Carmes à WISSEMBOURG.

Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer cette convention au nom du Département.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL